

## RECONNAISSANCE DE DETTE

Date :

Je soussignée,

Prénom, Nom :

Code d'utilisateur synchro :

Numéro de projet :

Petite caisse numéro :


reconnais avoir en ma possession et sous ma garde la somme de

Ce montant est la propriété de l'Université de Montréal et ne peut être utilisé pour encaisser ou prêter de l'argent. De plus, les fonds doivent être gardés sous clés et hors de portée. Il faut limiter l'accès à ces fonds. Lorsque les fonds sont jugés trop élevés, retourner l'excédent. L'unité doit faire des décomptes régulièrement. En cas de perte ou de vol, aviser immédiatement la DPS-Bureau de la Sûreté. L'unité administrative assume tout déficit en regard des fonds qui lui sont confiés.

Le Directeur des finances, ou l'un de ses représentants peut en tout temps vérifier le montant avancé et/ou en exiger le remboursement partiel ou intégral.

Les procédures concernant les petites caisses sont présentées sur le site Web de la Direction des finances :

<http://www.fin.umontreal.ca/depenses/petite-caisse/index.html>

Veuillez imprimer ce formulaire, le faire signer par qui de droit et le retourner par courriel à [jean-francois.caron.3@umontreal.ca](mailto:jean-francois.caron.3@umontreal.ca)

Si des renseignements additionnels s'avèrent nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-François Caron

Conseiller en gestion financière - Division Trésorerie, Assurances et Fiscalité

Département :

---

Signature – détenteur de la petite caisse

---

Signature du responsable budgétaire du Projet